



# MAIRIE



## Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 19 février 2013

L'an deux mille treize, le 19 février, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1<sup>er</sup> Adjoint - François HERMET, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : Marie-Ange CHABERT - Christian CHABERT -

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

Le Maire demande d'approuver les comptes rendus des séances précédentes. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

### RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DE LA STATION D'ÉPURATION DU FAU

Le 4 décembre 2012 a eu lieu l'ouverture des plis pour l'appel d'offres de la station d'épuration du Fau en présence du Percepteur, trésorier de la Commune. Un premier classement des entreprises (1- MARQUET, 2- DELMAS, 3- FERRIÉ, 4- SÉVIGNÉ, 5- ROBINET) a été effectué uniquement sur les propositions de prix, sans options.

Le cabinet d'études SUD INFRA, est chargé de l'analyse technique basée sur des critères définis dans le cahier des charges (prix : 40%, mémoire technique : 55 % et délai : 5%) du dossier d'appel d'offres.

Le 20 décembre 2012, SUD INFRA présentait à la Commission le résultat de son analyse selon les critères définis ci-dessus :

1.	MARQUET :	159 758 € HT
2.	FERRIÉ :	192 095 € HT
3.	DELMAS :	168 240 € HT
4.	SÉVIGNÉ :	210 000 € HT
5.	ROBINET :	230 300 € HT

Au vu de cette analyse, l'entreprise MARQUET est retenue avec les 3 options demandées (28 750 € HT), soit un montant total de travaux hors taxes de 188 508 €

Néanmoins, compte tenu de la lourdeur administrative et de la complexité des dossiers pour obtenir les divers aides et financements, l'ouverture du chantier ne devrait pas intervenir avant l'automne prochain.

Le Conseil autorise le Maire à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de Lozère.

### RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il est rappelé que la Commune dispose de 85 points lumineux dont 49 doivent être mis aux normes.

Le Maire présente le projet conduit par le SDEE, pour le compte des communes, concernant le programme de rénovation et de mise aux normes de l'éclairage public des communes de moins de 2 000 habitants. Dans une première tranche, 32 points lumineux sont concernés.

Coût de l'opération : 15 832 € HT

Financement :

•	FEDER (Europe)	50 %	7 916 €
•	Région LR	10 %	1 583 €
•	Commune	40 %	6 333 €

Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **VOIRIES : programme 2013**

Le Conseil retient :

Le chemin de Gévaudan à la Route Départementale (580 m), en enrobé, pour un montant de 27 131 € HT.

La liaison entre Gévaudan et le chemin de Londe (330 m), en enrobé, pour un montant de 22 684 € HT.

Compte tenu du coût élevé de ces travaux, les riverains seront invités à procéder à l'abattage des arbres qui bordent la voie et dont les racines soulèvent le revêtement.

### **SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS**

Le Conseil reconduit les subventions et participations accordées aux associations comme l'année précédente.

École Privée - Forfait communal	10 800 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Association de la Terre de Peyre	100 €
Association des Élus de Lozère	30 €
Association des Chasseurs	100 €
FNACA	100 €
ADMR	100 €
Présence 48	100 €
VMEH*	100 €
École Privée - Actions culturelles & sportives	7 300 €

\* Visite des Malades dans les Établissements Hospitaliers

### **LES GOUTTES**

Le Conseil autorise le Maire à régulariser les délaissés de voiries, sous forme d'actes administratifs, pour finaliser le dossier d'aménagement du village.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, il est également partie à l'acte en tant qu'acquéreur ou vendeur et doit être représenté par un adjoint.

Le 1<sup>er</sup> adjoint est désigné à cet effet.

### **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Le Maire a participé à une réunion d'information sur la réforme des rythmes scolaires en présence de la Ministre, Anne-Marie ESCOFFIER. À première vue, l'École Privée n'est pas concernée par cette réforme.

### **PRÉVISION BUDGÉTAIRE**

- Éclairage public : 3 nouveaux points lumineux à installer.
- Aménagement ou réfection de quelques points critiques sur les chemins communaux.
- Fossés et talus.
- Divers.

### **QUESTIONS DIVERSES**

◊ Pour informations :

- les ressources en eau sont revenues à la normale et les réservoirs sont pleins,
- Groupama a entièrement pris en charge le dégât des eaux du gîte du FAU,
- l'Office National des Anciens Combattants a accordé une subvention de 846 € pour la restauration des monuments aux morts de Beauregard et du FAU.

◊ **Sectionaux de Vareilles, Rimeizenc et Beauregard** : une réunion d'information aura lieu à la Mairie le 12 mars, à 14h00, avec la SAFER, à laquelle sont conviés tous les habitants de ces villages.

◊ **Site INTERNET** : celui-ci sera opérationnel au mois de mai et présenté officiellement à la population au cours d'un moment de convivialité organisé par la Mairie. À cette occasion, le blason sera inauguré et expliqué. En outre, la population sera invitée à se prononcer, par un vote, sur le nom des habitants du FAU DE PEYRE selon une liste proposée par le Conseil Municipal.

◊ **Repas des Aînés** : il est fixé au dimanche 10 mars, à l'hôtel del Fâou, à 12h30. Inscription jusqu'au mardi 5 mars, à la Mairie ou au restaurant.

◊ **Conteneurs à poubelles** : Il a été signalé 2 débuts d'incendie dus à des cendres incandescentes. Doit-on rappeler que ces cendres ne doivent pas être vidées en l'état, dans les conteneurs à ordures ménagères. Un dépliant, édité par le SDEE, vient d'être distribué par la Poste dans vos boîtes aux lettres pour vous faciliter l'utilisation des divers conteneurs de la commune et de la déchèterie.

La séance est levée à 23h00

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.